

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Délib.2011.59 Indemnité de conseil au comptable du Trésor

L'an deux mille onze et le huit novembre,

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Prim, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Patrick BARRAUD, Maire.

Date de convocation : 2 novembre 2011

Présents : Mrs Patrick BARRAUD, Didier GERIN, Michel CROS, Eric CLO, Michel RODEL, Franck DENOLLY, Stéphane JODAR

Mesdames Sylviane MONNOT, Annick MOURARET

Absents excusés : Guy BATTAGLINI, Daphné GAULT, Sylviane VANEL, Noélie LASCOLS, Pierre VALVERDE, Pierre GUILLET

Secrétaire de séance : Mr Michel CROS

Pouvoir de Pierre GUILLET à Eric CLO

Pouvoir de Daphné GAULT à Annick MOURARET

Pouvoir de Sylviane VANEL à Stéphane JODAR

Pouvoir de Pierre VALVERDE à Michel RODEL

Pouvoir de Guy BATTAGLINI à Michel CROS

Pouvoir de Noélie LASCOLS à Didier GERIN

Monsieur le Maire rappelle que tous les ans – sensiblement à même époque – le trésorier en charge du suivi budgétaire et financier de notre commune nous fait valoir ses droits à une « indemnité de conseil ». Elle est établie conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel en cours.

Le montant de cette indemnité est de 479, 99 € brut soit 437,97 € net pour l'exercice 2011.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Donne son accord pour que la commune verse cette indemnité à Monsieur le Trésorier pour l'exercice 2011.**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire :

Patrick BARRAUD